



SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>



SNUipp - FSU

Dispensé de timbrage GRENOBLE CTC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DÉPOSÉ LE 27/09/2008

Montrer notre colère et nous mobiliser pour défendre l'école publique

L'année 2007 s'était terminée avec le discours de notre président, chanoine de Latran, qui prônait la supériorité du prêtre sur l'instituteur pour transmettre les valeurs aux enfants.

L'année 2008 a vu la mise en place de mesures de tous ordres prises sans aucune concertation avec les enseignants : saignée de postes dans l'éducation, remise en cause des RASED et de la maternelle, annonce de

la fin des IUFM, « nouveaux » programmes,

suppression du samedi matin et prise en charge des difficultés scolaire en dehors du temps de classe. Avec un ordre du Ministre pour les appliquer « débrouillez-vous ! »

La liste est longue et, malheureusement, incomplète...

Et puis, au cas où les enseignants oseraient réagir : remise en cause du droit de grève avec la mise en place du service minimum d'accueil !

Jamais l'école publique n'a subi d'attaques aussi violentes.

Ces mesures graves sont accompagnées d'un dénigrement sans précédent de notre métier.

Pas de jour, sans que nous subissions mépris et humiliation : de la déclaration de notre ministre sur le changement des couches et la sieste en maternelle à la mise en valeur de recettes simplistes qu'il suffirait d'appliquer pour résoudre les problèmes d'apprentissage, sans parler du manque de confiance

d'une partie de notre hiérarchie, tout est mis en œuvre pour casser notre professionnalisme et nous transformer en simples exécutants.

Ces attaques incessantes contre l'École publique et notre statut de fonctionnaire, le dénigrement et le mépris qui les accompagnent, ne sont plus supportables. Nous devons y répondre et montrer notre colère ! Il nous faut contrer le matraquage gouvernemental et médiatique, argumenter et défendre nos valeurs et nous mobiliser.

C'est pour ces raisons qu'en Isère, le SNUipp appelle à la grève le 7 octobre avec la FSU, la CGT et Solidaires, dans le cadre de la journée internationale d'action pour un travail décent. Soyons nombreux à nous rassembler et à manifester ce jour-là pour mettre au premier plan la défense de l'école et l'avenir du service public d'éducation.

C'est pour ces raisons aussi que nous manifesterons dans l'unité à Paris le 19 octobre. Inscrivez-vous nombreux dès maintenant.

C'est par une riposte collective la plus large possible que nous arriverons à contrer les fossoyeurs de l'école !

Gabrielle Beyler

- **Mardi 30 septembre venez débattre avec nous : la FSU organise une réunion publique à Grenoble *L'École publique, ses enjeux, son avenir* - Analyses et propositions (voir page 3)**
- **Informons les parents et la population en diffusant les documents unitaires : la lettre pour les RASED, le tract *l'école au pain sec*, le « 4 pages » *Apprendre pas si simple* et en organisant des rencontres, des débats...**
- **Mardi 7 octobre : grève et manifestation dans le cadre de la journée internationale d'action *Emploi, salaires, conditions de travail, services publics, protection sociale, des questions qui concernent l'ensemble des salariés du public et du privé***
- **Dimanche 19 octobre, manifestation nationale et unitaire à Paris pour l'École publique**

Journée internationale d'action le 7 octobre

Le 7 octobre 2008, les organisations CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA appellent les salariés à participer massivement à la journée d'action syndicale mondiale pour le travail décent à l'initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI.)

Une mobilisation d'ampleur est nécessaire pour promouvoir dans le monde les libertés et la solidarité, avec la volonté de faire reculer la précarité et la pauvreté.

Dans notre pays, ce sera l'occasion pour les salariés dans toutes les professions et sur tout le territoire d'affirmer l'exigence d'emplois de qualité pour toutes et tous, de salaires revalorisés, d'amélioration des conditions et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnes, d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau, des services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale.

Le 7 octobre donnera lieu à des initiatives sur l'ensemble du pays (rassemblements, manifestations, actions ciblées...)

Le mardi 7 octobre 2008

MOBILISATION UNITAIRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Faisons monter les exigences partout, dans le public et le privé pour construire un grand 7 octobre !

Six organisations syndicales françaises, la CGT, la CFDT, la CFE-CGC, l'UNSA, la FSU et Solidaires appellent à faire du 7 octobre une journée de large mobilisation nationale unitaire, dans un contexte d'action syndicale à l'échelle mondiale, où la Confédération Syndicale Internationale appelle les salariés de tous les pays à faire du 7 octobre une grande journée d'actions pour « le travail décent ».

Les organisations syndicales de l'Isère : CGT - FSU - Solidaires

appellent l'ensemble des salariés à créer les conditions d'un vrai rapport de force, avec cette première initiative de convergence des revendications, pour se faire entendre du gouvernement et du patronat.

Grève et manifestation mardi 7 octobre à 14h gare SNCF de Grenoble

Bourgoin-Jallieu (10h30 parking Diedrichs) - Vienne (17h devant la sous préfecture)

Reprenant l'appel unitaire national de leurs confédérations et organisations, elles estiment que le mardi 7 octobre sera bien l'occasion pour les salariés, dans toutes les professions et dans tout le département, d'affirmer l'exigence :

- *d'emplois de qualité pour toutes et tous,*
- *de salaires revalorisés,*
- *d'amélioration des conditions et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnes,*
- *d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau,*
- *de services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale.*

Que ce soit en France ou dans les pays pauvres, les bas salaires, le travail qualifié non reconnu, l'inégalité entre les femmes et les hommes, la précarité et le chômage, l'absence ou le recul de la protection sociale, la remise en cause des droits sociaux, l'absence de services publics répondant aux besoins des populations, c'est indécent !!!

Atteinte au droit de grève : après la loi, les décrets d'application !

Les attaques contre l'école publique ont été doublées de la mise en place cet été du service minimum d'accueil dans les écoles.

Ce dispositif constitue une atteinte délibérée à l'exercice du droit de grève des enseignants, en particulier avec l'obligation de faire une déclaration préalable à notre hiérarchie de notre intention de faire grève 48 heures à l'avance. Le décret d'application double la peine en interdisant la déclaration par courrier électronique ce qui contraint les collègues, pour ne pas se mettre hors la loi, à poster leur déclaration d'intention 4 jours avant le jour de la grève. Le fax est possible, mais le ministre aurait dû se renseigner sur l'équipement des écoles en fax !!! Notre IA a été prompt à réagir, dès les décrets d'application publiés ; et ce, encore une fois, sans en informer et encore moins concerter les organisations syndicales représentatives des personnels.

Le courrier envoyé à l'ensemble des collègues du département montre qu'il choisit d'appliquer les textes de la manière la plus restrictive possible. Il n'oublie pas non plus de brandir le bâton de la sanction disciplinaire...

Une déclaration d'intention n'a pas valeur d'engagement.

Pour montrer notre attachement au droit de grève, nous proposons à l'ensemble des collègues de déclarer systématiquement leur intention de faire grève quelle que soit leur décision finale.

C'est ce que nous vous proposons dès le 7 octobre avec la lettre que vous trouverez en page 7

En octobre, on se mobilise pour l'école

De petites phrases en mesures, Xavier Darcos sème le trouble tout en faisant des économies sur l'école. Les organisations syndicales et les mouvements pédagogiques poussent un cri d'alerte et appellent à une manifestation nationale.



Le travail de sape est bien orchestré. En cette rentrée, le ministre de l'Éducation nationale prend toute sa place dans les médias. Il y développe son sens de la formule tout en manipulant les esprits. Une école « nouvelle génération » et « moderne » fait sa rentrée. On serait tenté d'applaudir des deux mains si la suite du discours n'était si attendue : « L'Éducation nationale poursuivra en 2009 son effort de réduction de l'emploi public.

Nous pouvons y parvenir, sans modifier le taux d'encadrement des élèves par les enseignants, mais en procédant aux réformes de structure et de productivité qui s'imposent. » Et tout le reste est à l'avenant jusque sur la maternelle devant le Sénat : « Est-ce qu'il est vraiment logique que nous fassions passer des concours à bac +5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ? ».

Cette façon de discréditer l'école jette le trouble chez les parents et les enseignants. Mais qui peut rester dupe sur les intentions ? Les 13500 suppressions de postes annoncées se traduiront par la suppression de 6000 postes dans les écoles alors que 15400 élèves supplémentaires sont attendus en septembre 2009.

« Nous poussons aujourd'hui un cri d'alerte » déclarent dans un communiqué commun les organisations syndicales et mouvements pédagogiques qui appellent à manifester le 19 octobre à Paris. « Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre école publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes » répondent-ils au ministre qui depuis son arrivée au ministère fait des économies sur son dos.

Cette manifestation viendra comme le point d'orgue d'un mois de contestation qui a démarré le jeudi 11 septembre autour des rassemblements, conférences de presse pour faire entendre la voix des enseignants et parents, leurs craintes pour l'avenir et, les besoins à cette rentrée notamment en termes de postes.

Rendez-vous est aussi pris le 7 octobre. Cette journée pour le travail décent, sur l'emploi, le pouvoir d'achat sera l'occasion de mettre sur la table la question de la revalorisation salariale pour tous et des conditions de travail. Les enjeux sont de taille et la politique actuelle risque d'affaiblir durablement le service public d'éducation.

Le SNUipp appelle les enseignants à se mobiliser car « l'école est notre avenir ».

Dimanche 19 octobre 2008 : manifestons tous à Paris

Des billets ont été réservés dans un TGV Grenoble Paris : départ de Grenoble à 10 h 05 (retour 20h50). Être à la gare 20 minutes avant le départ du train. **Il est impératif de s'inscrire auprès de notre section départementale !**
Petit détail : les billets ne sont pas gratuits, bien qu'à tarif réduit. Nous ne demandons pas aux collègues de « payer » leur place mais bien de collecter au maximum autour de nous.

■ Inscription et soutien financier : Nom : Prénom :
École : Contact téléphonique : Contact mail :

Je souhaite participer à la manifestation du dimanche 19 octobre 2008
- Départ en TGV de Grenoble Saint Exupéry

Je participe financièrement à l'organisation de la manifestation (penser à faire des collectes dans les écoles) et je verse la somme de : euros par chèque à l'ordre de SNUipp38

Coupon à retourner à SNUipp-FSU, Bourse du Travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble Cedex2

Vous pouvez communiquer ces informations par mail à snu38@snuipp.fr.

Pour les versements, pas possible par mail, à envoyer à la section départementale du SNUipp

Réunion publique sur l'école, ses enjeux et son avenir, organisée par la FSU, le mardi 30 septembre de 20h à 23h à la Maison du tourisme de Grenoble

Nouveaux programmes, «soutien», cartes scolaire, danger sur la maternelle et les RASED, réforme des lycées...

Analyses et propositions

Le SNUipp Isère organise un colloque avec

Philippe Meirieu et Gilles Moindrot

Mardi 18 novembre 2008 à l'IUFM de Grenoble

Philippe Meirieu a été directeur de l'IUFM de Lyon, professeur de sciences de l'Éducation à l'Université de Lyon, il est un des meilleurs connaisseurs du système éducatif français et de la formation des enseignants.

Gilles Moindrot est secrétaire national du SNUipp.

■ 60 heures : les textes pour faire valoir nos droits !

60 heures ... pas 78 !

Non, affirmer que tout travail mérite salaire, ça n'est pas « faire des compte d'apothicaires », ça n'est pas « manquer de conscience professionnelle », c'est juste demander le respect qui nous est dû !

La mise en place des 60 heures d'aide personnalisée se fait dans la précipitation. Nous nous « débrouillons » ... comme l'a déclaré notre ministre... Les collègues ont tout fait, dans l'urgence, en se réunissant aussi souvent que nécessaire, avec un grand sens des responsabilités, pour assurer la rentrée la plus réussie possible aux élèves. Et pour au bout du compte se voir reprocher, comme dans une circonscription de l'agglomération grenobloise, leur manque de conscience professionnelle parce qu'ils refusent le travail gratuit et qu'ils n'acceptent pas de se voir imposer des heures supplémentaires non rémunérées !

Responsables oui, nous le sommes. Et nous souhaitons être respectés. Le mépris à tous les étages, du ministère aux circonscriptions, ça n'est plus supportable !

Certains dispositifs validés par les IEN allongent de 40 minutes par semaine notre temps de service. **Nous faire travailler plus sans le dire vraiment et sans avoir prévu de rémunération de ce temps de travail n'est pas acceptable.** Les obligations de service des enseignants du premier degré sont très clairement définies par des textes réglementaires dont il semblerait que certains IEN ignorent le contenu : le Code de l'Éducation et le décret publié cet été.. Nous vous donnons donc les éléments nécessaires pour que vous puissiez les informer. À chacun d'être vigilant et de ne pas se laisser imposer un allongement du temps de travail. Nous appeler en cas de problème.

Anne Tuailon

Les obligations de services des enseignants du premier degré sont déterminées par deux textes : le Code de l'Éducation et le décret sur les obligations de service réactualisé cet été (voir lettre électronique du SNUipp Isère du 11 septembre et le site du SNUipp national)

- Le Code de l'Éducation (article D321-12) est très clair : les enseignants organisent en conseil des maîtres une prise en charge des élèves 10 minutes avant la classe :

« La surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée en tenant compte de l'état de la distribution des locaux et du matériel scolaires et de la nature des activités proposées.

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres de l'école. »

Par ailleurs, l'article C. 97-178 du 18/09/1997 précise que :

« La **sortie des élèves** s'effectue sous la surveillance de leur maître. Elle s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires **jusqu'à la fin des cours**. Ils sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie, d'études surveillées ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. »

Au-delà des horaires de cours, toute présence à l'école avec des élèves fait donc partie intégrante du temps d'aide personnalisée. Notre administration peut-elle méconnaître le Code de l'Éducation et assimiler ce temps à celui de l'accueil de 10 minutes ou à celui de la récréation ? Certainement pas.

- D'autre part, le texte sur le temps de service des enseignants a été modifié en juillet de cette année et le décret est on ne peut plus clair. Nous devons 60 heures et non 78 comme certains IEN le font entendre : ce temps de soutien n'a rien à voir avec les récréations ou les 10 minutes d'accueil de nos élèves, services que nous sommes en droit d'organiser en conseil des maîtres. La prise en charge des élèves est effective dès la fin des cours, nous sommes responsables d'eux dès la fin des cours, c'est dès cette prise en charge que notre service commence.

Consigne :

Nous vous appelons à faire figurer dans votre tableau de service l'intégralité du temps consacré à vos élèves pour leur prise en charge dans le cadre du « soutien » : tout travail mérite salaire ! Le bénévolat en matière de sécurité des élèves ça n'existe pas.

Même chose pour tout le temps consacré aux rencontres avec les parents, les réunions et conseils en tout genre. Puisqu'il faut compter, nous allons compter !

Quant au temps nécessaire à l'organisation, après avoir refusé d'en entendre parler au mois de juin, sous prétexte que « cela n'avait aucun sens », l'IA de L'Isère a bien dû se résoudre à le prendre en compte. Il le fait à minima et dans le cadre déterminé par le Recteur : de 3 à 6 heures.

Nous vous proposons de nous renvoyer l'enquête ci-contre afin que nous ayons une idée vraiment précise de la situation aux 4 coins du département.

sommaire :					
édito :	page 1	enquête :	page 5	CTPD :	page 9 et 10
7 octobre	page 2	organisation 108 h	page 6	Base élèves	page 10 et 11
grévistés :	page 2	courrier grève :	page 7	EDVIGE :	page 11
actions éducation :	page 3	RASED :	page 8	adhésion :	page 12
60 heures :	page 4	maternelle :	page 9	encarté :	4 p FP non numérotés

■ Organisation de la semaine et des 108 heures

Vous trouverez sur le lien suivant l'ensemble des textes parus au BO n°32 du 28 août 2008 concernant l'organisation de la semaine et le temps de service des enseignants. <http://snuipp.fr/spip.php?article5718>

Temps partiels : dans certaines circonscriptions les textes officiels n'ont, semble-t-il, pas été portés à la connaissance des IEN ; il est pourtant bien précisé dans le BO les obligations des personnes à temps partiel pour les horaires de soutien. Les autres heures doivent, comme les autres, être réparties au prorata.

Prise en charge des élèves à la fin de la classe pour le « soutien » : là aussi, interprétation à géométrie variable suivant les circonscriptions. Les enfants sont pris en charge pour le soutien à l'issue du temps scolaire, ce temps doit être intégralement comptabilisé dans notre temps de service. (voir article page 4)

1607 heures !? Certains d'entre vous ont peut-être été étonnés d'entendre leur IEN les « informer » que nous aurions une obligation de service de 1607 heures annuelles.

Cette affirmation est totalement erronée : les obligations de service des enseignants sont déterminées par un décret qui vient d'être réactualisé : il s'agit de 24 heures hebdomadaires plus 3 heures hebdomadaires annualisées (108 h). **C'est tout**. Le reste de notre travail, le temps nécessaire à la préparation et à l'organisation de notre classe, n'est défini par aucun texte et nous n'avons pas à le justifier.

Certains IEN et l'administration affirment également que les 10 minutes d'accueil des élèves en début de demi journée rentrent dans ces soit-disant 1607 heures. **C'est faux** : ces 10 minutes sont en lien avec l'organisation de la sécurité des élèves et sont inscrites dans le Code de l'éducation ; rien à voir là non plus avec ces prétendues 1607 heures. **Ne nous laissons pas abuser par de telles affirmations, qui ne reposent sur rien. Contactez nous en cas de problème.**

Dans tous les cas, concernant la mise en place de ces 108 heures, tenez un compte précis des heures que vous effectuez sans auto censure.

■ Le Recteur bafouerait-il les règles des mutations interdépartementales ?

Alors que beaucoup de collègues titulaires de longue date ayant demandé un inéat dans l'Isère n'ont toujours pas été intégrés dans notre département, nous avons appris par hasard (un coup de fil d'un collègue concerné) que des propositions de changement de département pour l'Isère étaient faites quelques jours après la rentrée, à des néo titulaires (sortant d'IUFM) du département de l'Ardèche, ce département étant excédentaire et le nôtre déficitaire.

Cette procédure va à l'encontre des règles en usage et n'a fait l'objet d'aucune communication, encore moins de concertation avec les instances paritaires ! En ce sens elle bafoue les droits des collègues et relègue aux oubliettes les critères de transparence et d'équité que nous nous efforçons de défendre pied à pied.

Nous avons adressé un courrier au recteur d'académie dont vous trouverez copie ci-dessous. A ce jour, notre courrier est resté lettre morte. Vous avez dit dialogue social ?

Yannick Excoffon

Monsieur le Recteur,

Objet : Question sur l'éventuel changement de département de néo titulaires

Nous avons appris jeudi 11 septembre, par la section SNUipp de l'Ardèche que des propositions de changement de département pour l'Isère étaient faites, en cette rentrée, à des néo titulaires du département de l'Ardèche.

Nous nous étonnons de cette procédure inédite qui va à l'encontre des règles usuelles de changement de département en lésant particulièrement les personnels qui ont fait une demande d'inéat pour rentrer dans notre département et qui attendent encore, souvent en disponibilité, ou éloignés de leur famille, leur intégration.

En tant que délégués du personnel, nous sommes choqués que cette mesure n'ait fait l'objet d'aucune information de votre part, encore moins de concertation paritaire. Nous ne sommes donc pas en mesure de mener à bien notre travail de délégués du personnel et de garantir à nos collègues la transparence et l'équité de vos décisions.

Nous vous demandons de bien vouloir nous informer avec précision au sujet de cette procédure, afin que nous puissions informer nos collègues de vos décisions. Ceux-ci se réserveront le cas échéant la possibilité de faire un recours.

En tout état de cause, nous vous demandons de revenir aux règles en usage dans le département et d'intégrer, dans un premier temps, les personnes ayant obtenues l'exéat de leur département et qui attendent encore leur intégration en Isère.

Nous tenons informé notre syndicat national pour une éventuelle intervention auprès du ministère s'il se confirmait que les mesures que vous vous apprêtez à prendre lésaient nos collègues et contreviendraient aux règles pratiquées dans notre département.

Veillez recevoir, Monsieur le Recteur, mes salutations respectueuses.

*Gabrielle Beyler
Secrétaire départementale du SNUipp Isère*

■ Proposition alternative à la déclaration d'intention

La loi n°2008-790 du 20/08/2008 impose à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer moins de 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

Nous avons tous reçu les consignes de l'IA en ce qui concerne les nouvelles modalités pour la grève. (voir page 2). Un modèle de déclaration y était joint. Il n'y a nulle obligation de l'utiliser. Nous vous proposons d'envoyer le modèle ci-dessous (dans les formes demandées) quelle que soit votre intention concernant la grève.

Faisons grève massivement le 7 octobre et adressons la lettre ci-dessous à l'IA.

Pour défendre le droit de grève, et quelle que soit notre décision finale, déclarons systématiquement notre intention d'être gréviste !

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

école d'affectation :

commune d'affectation :

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Le gouvernement a supprimé 11200 postes d'enseignants à cette rentrée scolaire et annonce 13500 suppressions supplémentaires pour la rentrée prochaine.

Ces mesures sont destructrices pour le Service Public d'éducation et pèseront lourd sur l'avenir de nos élèves.

Des plus, nos salaires stagnent depuis plusieurs années et le recours aux heures supplémentaires devient la règle pour compenser la baisse du pouvoir d'achat.

Dans le même temps la nouvelle organisation du temps scolaire désorganise les écoles et annualise le travail : c'est travailler plus pour gagner... autant.

La journée internationale d'actions du 7 octobre mobilisera les salariés sur l'emploi, les salaires et le travail décent.

Avec leurs organisations syndicales, les enseignants revendiquent l'augmentation des salaires, des conditions de travail décentes et s'opposent aux suppressions massives de postes qui remettent en cause les missions de la Fonction Publique.

La loi n°2008-790 du 20/08/2008 impose « à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer moins de 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

En conséquence je vous informe que j'ai l'intention de participer à la grève le 7 octobre 2008.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (article L133-5)

Le

Signature :

■ « Mise en oeuvre du droit d'accueil »

Nous venons de prendre connaissance du courrier aux directeurs et directrices envoyé par l'IA, daté du 10 septembre mais reçu 15 jours plus tard. Courrier visiblement rédigé dans la précipitation et comme à l'habitude en Isère sans aucun contact avec les organisations syndicales. Dans la prochaine lettre électronique du SNUipp nous vous donnerons nos analyses et des consignes syndicales.

Écoles maternelles et enseignants en maternelle :

La réponse du SNUipp : Xavier Darcos et la maternelle : la médaille d'or du mépris

Le ministre de l'Éducation nationale multiplie les annonces provocatrices vis-à-vis de l'école maternelle. Ainsi il n'a pas hésité à affirmer devant les sénateurs le 3 juillet 2008 : « Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits de l'Etat, que nous fassions passer des concours à bac + 5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? ». Cette intervention témoigne d'une méconnaissance totale de l'école maternelle ! Quel mépris pour l'école maternelle et pour ses enseignants dont le rôle en matière d'apprentissage et de réussite scolaire est reconnu par tous ! Mais ne faut-il pas voir derrière cette déclaration provocatrice la volonté de cacher le fait que des élèves ne sont pas accueillis en cette rentrée. En effet, en raison de l'insuffisance du nombre de postes, ce sont 40 000 élèves qui auraient pu être scolarisés si le taux de scolarisation de 2005-06 avait été maintenu. Ils restent aujourd'hui à la porte de l'école. Le ministre considère-t-il qu'aucun travail n'est effectué en maternelle ? Ce n'est pas l'avis des parents d'élèves, et pourtant c'est ce que peut laisser penser l'absence de distribution des programmes* aux parents de l'école maternelle. L'école maternelle française constitue une référence et un exemple en Europe : elle est source de réussite et de progrès pour les élèves. Par respect des enseignants et des écoles maternelles, le SNUipp demande au ministre de retirer ces paroles blessantes et irresponsables qui jettent le trouble sur l'intérêt de la scolarisation en maternelle. Il appelle les enseignants et les parents à participer massivement aux actions du 7 et du 19 octobre.

* Le guide distribué par le ministre n'a pas été distribué en maternelle.

Pour rappel : extrait de l'audition de Xavier Darcos au sénat le 3 juillet 2008 (visible intégralement sur le site officiel du sénat)... « Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'État, que nous fassions passer des concours bac +5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? »

■ Comité technique paritaire départemental (CTPD) du 9 septembre

En cette rentrée, entre 700 et 800 élèves de plus sont inscrits dans les écoles de notre département. Il n'y a eu que très peu de modification d'effectifs entre juin et septembre.

Notons qu'il y a 4 ans, pour ouvrir une classe il fallait une moyenne de 26 élèves en élémentaire et 30 en maternelle. Aujourd'hui, elle est de 27,5 et 32 !

L'Inspecteur d'Académie nous dit chaque année qu'il fait avec les moyens dont il dispose, ce qui confirme que la question du budget est fondamentale : lorsque l'on supprime des dizaines de milliers d'enseignants, la répercussion immédiate est l'augmentation des effectifs dans les classes !

Il faut avoir ces éléments en mémoire pour analyser les résultats du CTP :

- Utilisant les postes qu'il avait gardés en réserve au mois de juin, l'IA a prononcé 17 ouvertures, a annulé 10 retraits éventuels et a fermé 6 classes.
- Se rajoutent 2 postes de CPC en ASH et ¼ de décharge accordé (à titre exceptionnel et provisoire) pour la mise en place d'une classe externalisée avec l'hôpital de St Egrève et le foyer départemental.
- Le nombre d'ouvertures numériquement positif de ce CTP ne saurait cacher la réalité de fonctionnement des écoles et les hausses constantes des effectifs : situations alarmantes en maternelle, RASED incomplets, psychologues devant intervenir sur des secteurs de plus en plus « élargis », classes à 2 ou 3 niveaux à 28, 29 voire plus...

Dénoncer de tels états de faits et intervenir sur le fond était le sens de nos interventions et de la déclaration préalable que nous avons lue, au nom de la FSU, en début de réunion (page 10)

Sur les 30 postes nouvellement créés de co-enseignants, 8 n'ont pas été pourvus.

Ce type de poste correspond à un enseignant de plus pour une ou deux écoles regroupant plusieurs centaines d'enfants (de 100 à plus de 500 enfants)

En plus de l'aide à un fonctionnement différent dans les classes, ces collègues seront amenés également à effectuer des remplacements imprévus...

Concernant l'aide aux enfants en difficultés, l'IA considère que, « après l'aide en classe (sans puis avec un éventuel co-enseignant), il faut utiliser les 2 heures d'aide personnalisée avant de faire appel au RASED. » Cette indication contredit les directives de certains IEN qui différencient clairement les interventions de soutien dans le cadre des 2 heures hebdomadaires, de celles effectuées, sur le temps scolaire par les membres du RASED. En outre, elle remet en cause de manière inquiétante le fonctionnement du RASED et les compétences et la formation particulière de nos collègues enseignants spécialisés. À notre question sur l'avenir des RASED, l'IA a rapporté les propos du ministre : « les RASED ne seront pas supprimés, mais sédentarisés... »

L'avenir proche nous le dira... nous ne sommes pas dupes !

Les délégués du SNUipp-FSU au CTPD

Pascal André, Valérie Millier, Blaise Paillard, Pierre Roman, Maryse Schattmann

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuailon - Mise en page : Anne Tuailon - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal août 2008

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

■ Déclaration préalable du SNUipp-FSU au CTPD du 9 Septembre 2008

En fin d'année scolaire, nos collègues ont envoyé des messages clairs au ministre.

Malgré cela, il annonce des mesures catastrophiques pour le système éducatif à cette rentrée.

L'exaspération est très vive chez l'ensemble des personnels de l'Éducation face à un Ministre complètement sourd aux revendications et adepte du « non dialogue social ».

M. Darcos ne pense qu'à une chose : flatter l'opinion publique. L'envoi de son guide aux parents de 95 pages en est l'illustration.

Nous tenons en cette rentrée à attirer votre attention sur les profonds bouleversements liés aux décisions ministérielles prises dans la précipitation et sans concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

- D'abord les nouveaux programmes. Programmes qui font l'impasse sur le développement de l'enfant, les activités de réflexion et de compréhension. Ils sont plus lourds et pourtant ... ils devraient se mettre en place avec un nombre réduit d'heures d'enseignement puisque la suppression du samedi matin se traduit par la baisse de deux heures d'enseignement par semaine.

- Le ministre de l'Éducation nationale prétend réduire le nombre d'élèves rencontrant des difficultés en mettant en place des heures de soutien ou des stages pendant les vacances. Nous savons au contraire que les actions de prévention et de traitement des difficultés scolaires se conçoivent essentiellement pendant le temps scolaire.

C'est pourquoi il faudrait pouvoir travailler en petits groupes au cours de l'année scolaire, lorsque se jouent des apprentissages décisifs.

Cela permettrait de déceler rapidement des difficultés d'apprentissage, et à l'échec scolaire de ne pas s'installer.

- C'est ce que nous demandons avec force en revendiquant plus de maîtres que de classes et des enseignants spécialisés présents pendant le temps scolaire dans toutes les écoles.

Au trouble profond que provoquent ces mauvaises décisions s'ajoute l'annonce de la suppression de 13 500 postes dans l'Éducation nationale à la rentrée prochaine dont plus de 5 000 pourraient toucher le 1er degré, principalement les RASED et la maternelle.

Au total, cela chiffre le nombre à 40 000 suppressions de postes pour les rentrées 2007 à 2009.

Depuis plusieurs années le nombre d'élèves augmente nationalement dans les écoles :

Notre département, traditionnellement très chargé, continue de voir ses effectifs s'alourdir.

Les annonces de suppressions de postes sont inacceptables.

La circulaire de rentrée du Ministre martèle les mots de performance et d'évaluation.

Nous lui rappelons que l'école malgré les attaques multiples reste le service public le plus apprécié des français.

Nous sommes très inquiets des conditions de scolarisation des maternelles, de la prise en charge des enfants en difficultés, des enfants handicapés, du fonctionnement des écoles et de l'amélioration des conditions de travail des directeurs et des directrices ?

- Quel avenir pour les ZEP ?

- Quel bilan des réseaux « Ambition réussite » ?

- Qu'en est-il de votre priorité concernant les 30 postes de co-enseignants dont 9 semblent non pourvus.

- Que vont devenir ces postes ?

D'autre part, nous vous redemandons un document clair faisant apparaître le lieu d'implantation des RASED et la quotité des enseignants y étant rattachés.

Quand envisagez-vous de réunir un CTP ASH comme convenu l'an passé ?

Tout prouve que la liquidation de l'école maternelle est engagée. Le réservoir des 2 ans étant quasiment tari, il reste maintenant les 3 ans, voire les 4 ans...

Les paroles de M. Darcos, auditionné le 3 juillet 2008 par la commission des Finances du Sénat, sont à ce propos éloquentes.

Tous ces choix budgétaires et éducatifs tournent le dos aux besoins réels de l'école, et hypothèquent l'avenir de la jeunesse et de la nation.

Pour la réussite des élèves, d'autres choix sont nécessaires : réduire les effectifs par classe, développer le travail en équipe, mettre en place des dispositifs d'aide sur le temps scolaire, assurer une formation initiale et continue des enseignants de qualité.

Comme si la saignée de 2008 et des années précédentes ne suffisait pas, le ministre propose d'aller encore plus loin pour la rentrée 2009.

- Qui peut croire qu'on fera mieux réussir tous les élèves dans des classes plus chargées avec moins d'heures de cours et moins d'enseignants formés ?

- Qui peut croire que les écoles, les collèges, les lycées fonctionneront mieux, moins de personnels administratifs, de vie scolaire, sociaux, de santé, de psychologie ou d'orientation ?

Nous sommes rentrés de plain pied dans une phase de destruction programmée de l'école publique.

C'est une immense régression pour notre pays et sa jeunesse.

■ Recours juridique contre Base élèves

Nous avons déposé un mémoire au Conseil d'État le 13 juin 2008, après un recours gracieux auprès du ministre de l'Éducation nationale le 14 mars 2008, qui développe 12 motifs principaux d'annulation. Absence de loi, décret, arrêté, absence d'autorisation de la CNIL, irrégularités au regard des textes de loi, dont des conventions internationales et la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La sécurisation des données n'est pas assurée par le dispositif déclaré ; si des champs ont été supprimés, de nouveaux champs sont apparus ; la nature des données, leur nombre, leur durée de conservation sont disproportionnés ; les finalités du traitement sont déjà détournées ; l'information aux familles est largement incomplète, etc.

Nous considérons que les données personnelles relatives aux enfants, leurs parents et leurs proches ne peuvent sortir de l'école et relèvent des échanges personnels et confidentiels entre parents, enfants et enseignants. Nous soutenons que « Base élèves premier degré » porte atteinte aux Droits de l'homme et notamment aux

Droits de l'enfant, au respect de la vie privée, aux libertés individuelles et publiques. Il représente un risque d'atteinte aux fondements démocratiques par un fichage généralisé.

Nous demandons l'annulation des actes du Ministre mettant en œuvre « Base Elèves premier degré » et la destruction des données entrées irrégulièrement.

Le recours se justifie toujours après l'annonce de X. Darcos de la suppression de certains champs.

Ce recours peut donner aux conseils d'écoles et aux directeurs d'école la force de s'opposer à Base élèves jusqu'au bout ; un fonctionnaire n'est pas tenu d'obéir à un ordre inexistant (l'ordre est inexistant s'il est illégal).

Au-delà de cette « couverture juridique », agir en accord avec sa conscience et s'opposer collectivement reste encore le meilleur choix...

Mireille Charpy, conseillère syndicale du SNUipp Isère.

(recours déposé par Mireille Charpy, directrice d'école et Vincent Fristot, parent d'élèves)

■ Base élèves : flou national et intentions de sanctions départementales !

Alors qu'aucun texte n'est venu corroborer l'annonce de Monsieur Darcos concernant la suppression des champs de Base élèves et que la « sécurisation maximale » du fichier préconisée pour la rentrée n'est toujours pas installée, l'Inspecteur d'académie, à nouveau, avait décidé de sanctionner des collègues dont les actions s'inscrivent dans l'exercice normal de la démocratie. Il a cependant omis de respecter le règlement intérieur de la CAPD de l'Isère. Le SNUipp le lui a rappelé et il s'est vu contraint d'annuler la CAPD qu'il avait convoqué pour le 26 septembre en vue de retirer l'emploi de 3 directrices et directeurs d'école.

L'inspecteur d'académie de l'Isère a vraiment choisi de faire de l'installation de Base élève à marche forcée sa priorité de la rentrée. Avant même la circulaire de rentrée envoyée aux écoles, son premier courrier, daté du 28 août, concernait des directives pour la mise en place de Base élèves dans l'ensemble du département. Inutile de dire que les préoccupations des collègues étaient tout autres en cette rentrée.

Quel contraste entre le peu d'empressement du Ministre à clarifier les directives concernant Base élèves et la marche forcée pour son installation en Isère !

Peut-être que les réponses de l'Inspecteur d'académie à la lettre que nous lui avons adressé le 19 septembre (voir ci-dessous) nous permettront d'y voir plus clair, mais rien n'est moins sûr.

Il est à noter que le Ministre déclare avoir modifié un « décret relatif à la Base élèves », il serait intéressant qu'il nous fournisse ces modifications et le décret par la même occasion, car, à notre connaissance, il n'existe pas.

Gabrielle Beyler

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Après l'annonce par la presse du retrait de certaines données de Base élèves, la seule communication officielle sur ce sujet du Ministre de l'Éducation nationale, a été celle du 17 juin 2008, prononcée devant la Commission des finances, de l'économie générale et du plan : « J'ai trouvé que ce document (base élèves) était profondément liberticide. L'origine sociale des familles, la langue des parents, etc. ne nous intéressent pas. Le fait de les indiquer est inutile et n'est pas conforme à la tradition républicaine de l'école de Jules Ferry qui doit accueillir les enfants quels qu'ils soient, pourvu qu'ils soient d'âge scolaire. Nous avons donc modifié le décret relatif à la base élèves de façon qu'elle indique uniquement le nom et l'âge de l'élève. »

En conséquence, la poursuite de collectes des données telle que vous demandez aux directeurs de la pratiquer dans votre courrier du 28 août, sur la fiche de renseignements s'avère en contradiction avec les déclarations du Ministre qui affirme que seuls le nom et l'âge doivent être collectés.

Nous demandons par ailleurs, que toutes les données « inutiles et non conformes à la tradition républicaine » déjà collectées soient supprimées du fichier Base élèves.

Si nous jugeons important de souligner ces derniers points, c'est que le fichier Base élèves continue à s'afficher à l'écran dans sa quasi-totalité.

Nous continuons à affirmer que les données qui sortent de l'école doivent rester anonymes. Dans ce sens, les informations demandées sur la « fiche en cas d'urgence », si elles sont nécessaires pour la sécurité de nos élèves, ne doivent en aucun cas servir à renseigner Base élèves.

D'autre part, vous aviez affirmé que le fichier serait sécurisé complètement dès la rentrée 2008. Nous constatons à ce jour que tel n'est pas le cas.

Enfin, c'est dans ce contexte que vous souhaitez prendre des mesures de retraits d'emplois concernant des collègues, dont les actions s'inscrivent dans l'exercice normal de la démocratie. Ces mesures nous apparaissent dénuées de fondement. Elles apparaîtront comme telles également, aux parents d'élèves et aux médias très attentifs actuellement au problème du fichage (notamment à travers la contestation du fichier Edvige).

Nous vous demandons donc, en l'absence d'élément nouveau de la part du Ministre de l'Éducation nationale, d'annuler tout stage de formation, toute collecte de données pour Base élèves auprès des familles et de ne retirer aucun emploi de direction.

Nous sommes persuadés que vous aurez à cœur d'apaiser la situation dans notre département.

*Recevez, monsieur l'Inspecteur d'Académie nos salutations respectueuses et l'assurance de notre attachement au service public d'éducation
Pour le SNUipp Isère, Gabrielle Beyler*



EDVIGE, c'est fini : mon œil !

Plus de 200000 signatures en deux mois pour dénoncer le fichage généralisé de la population ont contraint Sarkozy au même type de gesticulation que Darcos sur Base élève : EDVIGE est liberticide. On est content de l'entendre. Cependant le projet de décret destiné à remplacer celui paru en juillet ne change pratiquement rien : tout un chacun peut être fiché de manière arbitraire, dès l'âge de 13 ans, au seul motif : « que leur activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique ». Disparaît seulement l'enregistrement de données concernant la santé et la vie sexuelle.

Retrait d'EDVIGE, non à EDVIRSP, sa sœur jumelle !

Jeudi 16 octobre, sainte Edwige, rassemblement à Grenoble

plus d'information ultérieurement sur notre site





BULLETIN D'ADHÉSION 2008-2009



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale :
 Code postal : Ville : adresse e-mail :

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : ----- Commune : -----
 Poste occupé : ----- à titre définitif ; provisoire ; mi-temps
 Instit ; Prof d'école ; PEGC ; H. classe ; Cl. excep. échelon :
 Titulaire ; Suppléant ; LC ; PE2 ; PE1 ; Retraité

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : *je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.*
Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.
Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négociable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature :

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
 Secteur Trésorier SNUPERS

Tableau des cotisations 2008-2009 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						118	121	128	135	143	156
Instit. ½ tps ou 62,5%						86	88	92	98	104	114
Instit. à 75%						97	103	109	115	121	133
IMF							133	140	145	1530	166
PE			120	126	133	142	150	161	172	186	199
PE ½ tps ou à 62,5%			87	91	96	103	109	116	123	135	144
PE à 75%			103	108	114	120	128	138	147	158	169
PEMF						152	160	171	183	196	209
PE hors cl.	150	170	183	194	209	223	236				
PEGC						125	132	140	147	155	163
PEGC hors cl.	139	146	154	163	175	188					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice < 540) : 93					PE 9ème et + (540 > indice < 660) : 103			PE h cl. (indice > 660) : 112		

IUFM : PE1 : 37 | IUFM : PE2 et LC : 74 | Assit. éducation : 37 | autre cas : nous contacter

chargé d'école 1	dir. 2-4 classes 5	dir. 5-9 classes 9	dir. 10 cl. & + 11	dir SES - SEGPA 14	NBI dir. d'école 2	autre NBI 8	enseign. Spé. 5
---------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------	--------------------

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte
 clé RIB

.....

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)